ter aucun argent pour nos dépenses. Je suis assuré que Sa Majesté ordonnera aux capitaines de ses navires de se conduire toujours avec vous avec bienveillance et amitié.

Je suis heureux que vous ne m'ayez pas refusé de recevoir les deux interprètes : ayant l'ordre de les laisser dans votre pays, j'aurais été contraint de le faire nonobstant un refus de votre part, et le déplaisir que je vous aurais ainsi causé m'aurait fait beaucoup de peine à moi-même.

Vos observations touchant le climat et la crainte où vous êtes sur la santé de ces deux personnes témoignent de votre bon cœur ; mais vous saurez que les Français, quand ils ont reçu un ordre, l'exécutent même au péril de leur vie. Je débarquerai donc à terre, demain, ces deux interprètes, avec leurs effets, en les recommandant de nouveau à vos bons soins.

Je partirai après-demain, si, comme je l'espère, le temps le permet. Ne sachant s'il me sera donné de vous voir avant mon départ, je vous prie de recevoir mes adieux, etc. <sup>1</sup>.

Le commandant Fornier-Duplan complète ainsi le récit de son séjour aux Lieou K'ieou :

«Cette formalité accomplie, lorsque je veux prendre congé, les mandarins m'offrent d'entendre quelques chants du pays pour me faire honneur; leurs airs ressemblent assez à nos chants d'église, et ils marquent la mesure en frappant les mains. Enfin je leur fais mes adieux; leur interprète m'annonce qu'il viendra à bord le lendemain, me prier d'écrire mon nom et ceux des officiers sur mon éventail.

« 5 mai 1844. — Ces braves gens nous avaient donné une pièce de bois, six bœufs, des cochons, etc., et ne voulaient point en recevoir le payement. J'étais fort embarrassé; mais, heureusement, ils avaient

<sup>1.</sup> Campagne de l'Alcmène, loc. cit., p. 33.